

Compte-rendu de l'audience ministérielle relative à la catégorie C 28 mars 2013

Cabinet du MEDDE : excusée

Cabinet du METL: M. CHAMPION – directeur adjoint en charge des relations sociales

Administration: MM. DAVIES (adjoint à la DRH), SCHMITT (sous-directeur MGS), M. NIGON (chef de

bureau MGS 2)

Délégation CFDT : H. Lebreton (Secrétaire G^{al}), I. ROUSSEAU (responsable du catégoriel), M. GROSROYAT (représentante à la CAP nationale des adjoints), J-L. CAME (représentant à la CAP nationale des dessinateurs)

Autres organisations syndicales (OS): CGT, FO, UNSA, FSU.

Nous avons fait part de nos revendications et fait remarquer à l'administration que depuis le 27 septembre 2012 rien ne s'était passé avec nous : pas de réunion, pas de dialogue social ce qui est inacceptable. Pour la CFDT les catégories C doivent arriver au dernier échelon du dernier grade.

Nous avons également demandé le renouvellement des transformations d'emplois de C en B ainsi que l'harmonisation des primes des agents des DDT, Agriculture et Finances.

La CFDT a demandé que la CAP « mobilité » qui a été reportée se tienne le plus rapidement possible.

Il nous a été répondu que les cabinets et leur administration portent à la DGAFP :

- ratio à 100% pour le passage de l'échelle 3 à l'échelle 4,
- retour aux ratios antérieurs (ceux des dernières années) pour E3/E4 et E4/E5 (sans certitude de les obtenir),
- établissement d'un tableau d'avancement 8^{ème} échelon pour une CAP qui se tiendrait fin mai/début juin, avant la mise en œuvre du décret mettant fin au décontingentement. Ce tableau, établi dans les conditions du décret actuel (3 ans d'ancienneté dans le 7^{ème} échelon) assurerait au moins de satisfaire les projets de départs en retraite au 1^{er} juillet 2013 pour tous ceux qui ont 60 ans et plus et entre 3 et 4 ans d'ancienneté.

Pour la CFDT, il ne nous semble pas acceptable au-delà des agents identifiés comme partant en retraite, de compléter le tableau en inscrivant en priorité ceux qui ont entre 3 et 4 ans au détriment de ceux qui comptent plus de 4 ans, au prétexte qu'ils passeront au 1^{er} juillet. Outre le différentiel indiciaire, cela conduit de fait à une inversion de carrière (les plus jeunes dans l'échelon passant plus vite à l'échelon suivant). La CAP devra être vigilante sur ce point.

L'administration nous a indiqué :

- la CAP « mobilité » va être reconvoquée très prochainement,
- le régime indemnitaire des dessinateurs est augmenté de 360€, soit un point d'ISS en plus,
- un audit a été commandé au CGEDD sur le devenir du corps des dessinateurs et des adjoints. Les conclusions sont attendues pour la fin du printemps,
- une plénière sur l'enveloppe catégorielle est prévue pour la deuxième quinzaine d'avril,
- le rattrapage des primes des agents de l'agriculture par un nouveau déplafonnement de l'indemnitaire.

Sur le point d'indice spécifique pour les dessinateurs, nous avons dénoncé cette mesure qui chipote la revalorisation. Pourtant, dans d'autres circonstances, des augmentations plus importantes de coefficient de grade ont été proposées et acceptées pour d'autres corps. Nous souhaitons que les équilibres qui existaient entre corps et grades soient rétablis et non que les écarts se creusent. Alors que légitimement la priorité affichée est la catégorie C, c'est incompréhensible!

Nous demandons à l'administration de revoir cette proposition.

Nos demandes de transformations d'emplois de C en B ont été entendues mais ne semblent pas à l'ordre du jour, l'administration s'en tenant aux seuls effets de l'augmentation de la clause de sauvegarde, sans commune mesure avec les transformations d'emplois revendiquées.

M. CHAMPION demande à la direction des ressources humaines un point précis sur les agents en PNA sortantes qui ne perçoivent pas les primes du MEDDE et METL.

Il est à noter une réelle différence entre FO et CGT qui refusent la tenue des CAP locales pour les promotions 2013, en attente du ratio définitif, au prétexte de maintenir la pression.

La CFDT a clairement exprimé sa volonté de tenue des CAP, y compris avec des listes plus longues pour tenir compte d'éventuelles meilleures nouvelles sur les ratios et de permettre de traiter les dossiers de promotions en temps et en heure. Cette CAP « promotions 2013 » devait se tenir fin 2012. Il est donc urgent de revenir dans le calendrier de tenue des CAP « promotions » pour l'année n, l'année n-1. Cette disposition permet de ne pas perdre de promotions liées à des départs en retraite et à leur liquidation avant que la promotion ne soit actée.

La CFDT ne nie pas l'utilité de mettre la pression en cas de nécessité et de façon exceptionnelle via le boycott ou la demande de report d'une CAP, mais cela ne peut être un mode de gestion permanent et quasi systématique de tentative de mise sous pression de l'administration. Au bout d'un moment, cela ne marche plus et devient même contre productif; retarder inutilement les décisions attendues par de nombreux personnels n'est pas un mode d'action que nous pouvons privilégier longtemps.

Une nouvelle réunion est prévue en mai.